

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

## DEMANDE D'OBTENTION D'UNE CARTE D'IDENTITÉ POUR LES PERSONNES MAJEURES

- **Bénéficiaire** : Vous devez être de nationalité française et être âgé d'au moins 18 ans ou être émancipé.
- **Durée de validité** : 10 ans
- **Coût** : Pour une première demande ou un renouvellement, la demande d'obtention d'une carte nationale d'identité (CNI) est gratuite.  
Dans le cadre d'un renouvellement, si l'ancienne carte ne peut pas être présentée (en cas de perte ou de vol), le prix de la demande est de 25 euros, en timbre fiscal.
- **Dépôt de la demande** : La demande est rédigée sur un formulaire délivré [en mairie](#) uniquement.
- Vous devez vous présenter personnellement au guichet.

## Pièces à fournir :

### PREMIERE DEMANDE

Vous ne possédez ni carte nationale d'identité ni passeport

Vous ne possédez pas de carte d'identité mais vous avez un [passeport sécurisé](#)

Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité mais vous possédez un [passeport non sécurisé](#) valide ou périmé depuis moins de deux ans

#### Pièces requises

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

[2 photographies d'identité](#) identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

[2 photographies d'identité](#) identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

[2 photographies d'identité](#) identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

[Un justificatif de domicile](#)

[Un justificatif de domicile](#)

[Un justificatif de domicile](#)

Un **justificatif d'état civil** du demandeur extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de moins de trois mois ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage

**Le passeport sécurisé** dont le demandeur est déjà titulaire

**Le passeport** dont le demandeur est déjà titulaire

Un [justificatif de la nationalité](#) si le justificatif d'état civil ne suffit pas

## RENOUVELLEMENT

Vous possédez déjà une carte nationale d'identité sécurisée

Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis moins de deux ans ou bien vous avez un [passeport sécurisé](#)

Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de [passeport sécurisé](#)

### Pièces requises

**Le formulaire de demande CERFA** complété et signé

**[2 photographies d'identité](#)** identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Un **[justificatif de domicile](#)**

**L'ancienne carte nationale d'identité sécurisée** dont le renouvellement est demandé

**Le formulaire de demande CERFA** complété et signé

**[2 photographies d'identité](#)** identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Un **[justificatif de domicile](#)**

**Le passeport sécurisé** ou **l'ancienne carte d'identité cartonnée**

**Le formulaire de demande CERFA** complété et signé

**[2 photographies d'identité](#)** identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Un **[justificatif de domicile](#)**

Un **[justificatif d'état civil](#)** si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans

Un **[justificatif de la nationalité](#)** si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans

## DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL

Votre CNI perdue ou volée était en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans

Vous pouvez présenter un [passeport sécurisé](#) ou un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de deux ans

Votre CNI perdue ou volée était périmée depuis plus de deux ans et vous ne pouvez présenter aucun passeport périmé depuis moins de deux ans

### Pièces requises

**La déclaration de perte ou de vol**

**Le formulaire de demande CERFA complété et signé**

**[2 photographies d'identité](#)**

identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

**[Un justificatif de domicile](#)**

**La déclaration de perte ou de vol**

**Le formulaire de demande CERFA complété et signé**

**[2 photographies d'identité](#)**

identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

**[Un justificatif de domicile](#)**

**Passeport sécurisé** en cours de validité

**La déclaration de perte ou de vol**

**Le formulaire de demande CERFA complété et signé**

**[2 photographies d'identité](#)**

identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

**[Un justificatif de domicile](#)**

**Un justificatif d'état civil** du demandeur si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans

**[Un justificatif de la nationalité](#)** si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans

### - Etapes de délivrance :

Votre demande, une fois complétée et vérifiée par l'agent de la mairie, est acheminée à la préfecture ou à la sous-préfecture à laquelle elle est rattachée.

Après instruction de votre dossier, les informations relatives à votre identité et à votre domicile font l'objet d'une saisie informatique en sous-préfecture ou préfecture. Parallèlement, la partie du formulaire de demande comprenant votre photographie et votre signature est transmise à l'unité de production.

En fin de processus de fabrication, les cartes sont triées par destination et mises automatiquement sous pli en vue de leur expédition vers les mairies.

### - Délais d'obtention :

Variables selon le lieu géographique de la demande. Si vous habitez dans un département métropolitain (à l'exception de Paris), vous pouvez, à partir du numéro de demande qui vous a été remis lors du dépôt de son dossier, [suivre votre demande par internet](#) (pièce disponible au guichet, en cours d'instruction...).

### - Remise de la CNI :

La CNI vous sera remise sur lieu de dépôt du dossier. Vous devrez restituer votre ancienne carte qui sera détruite.

# DEMANDE D'OBTENTION D'UNE CARTE D'IDENTITÉ POUR LES PERSONNES MINEURES

**Bénéficiaire :** tout mineur de moins de 18 ans de nationalité française

- **Durée de validité :** 10 ans

- **Coût :** Pour une première demande ou un renouvellement, la demande d'obtention d'une carte nationale d'identité (CNI) est gratuite. Dans le cas d'un renouvellement, si l'ancienne carte nationale d'identité ne peut pas être présentée (en cas de perte ou vol), le prix de la demande est de 25 euros en timbre fiscal.

- **Dépôt de la demande :** La demande est rédigée sur un formulaire délivré [en mairie](#) uniquement. A Paris, la demande peut être effectuée dans les [antennes de la préfecture de police](#) ainsi que sur le site central du 12 quai de Gesvres (4ème arrondissement).

La présence du mineur au guichet de dépôt est exigée lors du dépôt de la demande de carte d'identité. Il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur).

## Pièces à fournir :

### PREMIERE DEMANDE

Vous ne possédez ni carte nationale d'identité ni passeport

Vous ne possédez pas de carte d'identité mais vous avez un [passeport sécurisé](#)

Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité mais vous possédez un [passeport non sécurisé](#) valide ou périmé depuis moins de deux ans.

#### Pièces requises

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

[2 photographies d'identité](#) identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

[2 photographies d'identité](#) identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

[2 photographies d'identité](#) identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Un [justificatif de domicile](#)

Un [justificatif de domicile](#)

Un [justificatif de domicile](#)

Un [justificatif de l'autorité parentale](#)

Un [justificatif de l'autorité parentale](#)

Un [justificatif de l'autorité parentale](#)

Un **justificatif d'état civil** du demandeur extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de moins de trois mois ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage

Le **passeport sécurisé** dont le demandeur est déjà titulaire

Le **passeport** dont le demandeur est déjà titulaire

Un [justificatif de la nationalité](#) si le justificatif d'état civil ne suffit pas

# RENOUVELLEMENT

Vous possédez déjà une carte nationale d'identité sécurisée

Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis moins de deux ans ou bien vous avez un [passeport sécurisé](#)

Vous possédez une ancienne carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de [passeport sécurisé](#)

## Pièces requises

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

[2 photographies d'identité](#)

identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Un [justificatif de domicile](#)

Un [justificatif de l'autorité parentale](#)

L'ancienne carte nationale d'identité sécurisée dont le renouvellement est demandé

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

[2 photographies d'identité](#)

identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Un [justificatif de domicile](#)

Le passeport sécurisé ou l'ancienne carte d'identité cartonnée

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

[2 photographies d'identité](#)

identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Un [justificatif de domicile](#)

Un [justificatif de l'autorité parentale](#)

Un [justificatif d'état civil](#) si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans

L'ancienne carte d'identité cartonnée

Un [justificatif de la nationalité](#) si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans

# DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL

Votre CNI perdue ou volée était en cours de validité ou périmée depuis moins de deux ans.

Vous pouvez présenter un [passeport sécurisé](#) ou un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de deux ans.

Votre CNI perdue ou volée était périmée depuis plus de deux ans et vous ne pouvez présenter aucun passeport périmé depuis moins de deux ans.

## Pièces requises

La **déclaration** de perte ou de vol

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

[2 photographies d'identité](#) identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Un [justificatif de domicile](#)

Un [justificatif de l'autorité parentale](#)

La **déclaration** de perte ou de vol

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

[2 photographies d'identité](#) identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Un [justificatif de domicile](#)

Un [justificatif de l'autorité parentale](#)

**Passeport sécurisé** en cours de validité

La **déclaration** de perte ou de vol

Le **formulaire de demande CERFA** complété et signé

[2 photographies d'identité](#) identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm

Un [justificatif de domicile](#)

Un [justificatif de l'autorité parentale](#)

Un **justificatif d'état civil** du demandeur si la carte d'identité est périmée depuis plus de 2 ans

Un [justificatif de la nationalité](#) si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans

- **Délais d'obtention** : variables selon le lieu géographique de la demande. Si le demandeur habite dans un département métropolitain (à l'exception de Paris), il peut, à partir du numéro d qui lui a été remis lors du dépôt de son dossier, [suivre sa demande sur internet](#) (pièce disponible au guichet, en cours d'instruction...).

- **Mention d'un deuxième nom sur la carte d'identité** : un enfant mineur peut utiliser le nom de ses deux parents accolés à condition que cette double filiation figure dans son acte de naissance.

- **Remise de la carte d'identité** : La carte d'identité est remise au mineur en présence d'une personne exerçant l'autorité parentale. Le cas échéant, il doit remettre l'ancienne carte, qui sera détruite.